

# Lettre d'information de la GAc

## Cycle 2016-2020

N° 3 - Février 2017

### Préambule :

Cette lettre d'information a pour objet d'apporter des informations et des clarifications aux entraîneurs et aux juges. Ce document est officiel et fait foi lorsque nécessaire.

Cette édition a pour objectif principal de clarifier un certain nombre de points suite aux premiers cours de juges internationaux du cycle et dans l'attente de la parution des versions actualisées du code de pointage / tables de difficultés / règlement des groupes d'âge.

### 1. Logiciel de résultats

Le logiciel *FfgCompW* intègre directement le coefficient de calcul pour obtenir la Note de Difficulté à partir du seul total de valeurs. **Ainsi seul le total de difficulté doit être saisi dans le logiciel.**

Une correction du logiciel a été apportée afin que l'affichage des résultats fasse apparaître la note de difficulté convertie et non le total de difficultés saisi.

Il est recommandé aux juges à la difficulté et juges arbitre de bien vérifier la note de difficulté ainsi que la note finale sur les palmarès avant la signature.

### 2. Engagement des juges

L'engagement du juge par le club n'est plus associé à celui des gymnastes via *engagym* mais se trouve dans le dossier de compétition sous forme de lien vers un fichier *google* où les informations nécessaires sont à stipuler : nom/niveau/caté ...

**Il est recommandé aux clubs de s'assurer que la procédure d'engagement du juge respecte bien la date limite** (correspondant à celle de l'engagement des gymnastes) et les modalités définies dans le dossier de compétition.

### 3. Jugement à l'exécution

Important : ces informations sont intégrées à la version corrigée du **Guide de la notation** de Février 2017.

Une évolution fondamentale **(avec application immédiate pour tous les niveaux de pratique)** :  
**La pénalité maximale d'un élément INCLUANT les fautes de réceptions et chutes est de 1 point.**

Conséquences :

- ✓ Pénalité max / élément collectif (cf. Annexe 2 du CdP sur la définition d'un élément) = 1 point hors construction et mise en place MAIS incluant les fautes de réception et chutes à 1 point.
- ✓ Pénalité max / élément individuel = 1 point quel que soit le nombre de partenaires à le réaliser.  
Exemple en trio : les 3 partenaires réalisent une souplesse arrière sur un bras. La voltigeuse tombe et les deux porteuses ont les jambes fléchies : la pénalité est de 1.0 pour l'ensemble des 3 partenaires.

## 4. Eléments de difficultés / Toutes filières

### Notion d'exigences spécifiques

#### 1- Exigences spécifiques des éléments collectifs

Rappel pour les éléments collectifs : 1 point par exigence spécifique manquante / 1 point par élément manquant.

Exemple en dynamique NATC :

Aucune rattrape alors que 2 exigées  $\Rightarrow$  alors 2 éléments de rattrape manquants donc 2 points de pénalité.

Si en outre seulement 4 éléments au total sont réalisés sur l'exercice  $\Rightarrow$  on enlève 2 points pour deux éléments manquants sur 6 exigés + 2 points pour 2 rattrapes exigées. Au total 4 points.

#### 2- Exigences spécifiques des éléments individuels

Précision pour les éléments individuels : Il faut penser les ES en globalité et non en fonction du nombre de partenaires.

Résumé des exigences spécifiques relatives aux éléments individuels en fonction des catégories :

Catégorie	Type d'exercice	Nombre d'ES	Type d'ES	Pénalités max par unité
<b>ELSE &amp; NATC</b>	Tout exercice	0	/	0 pt
<b>ELJU</b> (Catégories internationales 12-18 et 13-19)	Statique	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser 3 éléments choisis dans les familles Maintien / Souplesse / Agilité</li> </ul>	1 pt
	Dynamique	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser 3 éléments de tumbling</li> <li>▪ Réaliser 1 salto</li> </ul>	2 pts
	Combiné	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser 3 éléments individuels choisis dans les familles Maintien / Souplesse / Agilité / Tumbling</li> <li>▪ Réaliser 1 salto choisi en Agilité ou Tumbling</li> </ul> <p><b>PRECISION : L'ES du salto en combiné ne peut pas être remplie par le salto costal ou le salto facial</b></p>	2 pts
<b>NAES *</b> (Catégories internationales 11-16)	Statique	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser 3 éléments</li> <li>▪ Réaliser 1 de chaque famille : Maintien / Souplesse / Agilité</li> </ul>	2 pts
	Dynamique	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser 3 éléments de tumbling</li> <li>▪ Réaliser 1 salto</li> </ul>	2 pts
<b>NAAV *</b>	Combiné	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser 4 éléments</li> <li>▪ Réaliser 2 éléments choisis dans les familles Maintien / Souplesse / Agilité + 2 éléments de tumbling</li> </ul>	2 pts
<b>NB</b>	Combiné	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réaliser 4 éléments individuels</li> <li>▪ Réaliser 1 de chaque famille</li> </ul>	2 pts
<b>Trophée</b>				

**\* Précisions concernant les éléments individuels dans les catégories NAES et NAAV :**

Les éléments individuels de la même famille doivent être réalisés simultanément ou en succession immédiate par les partenaires.

- ⇒ **Il n'est pas autorisé de « mixer » les familles** (exemple V réalise une souplesse pendant que P fait une agilité puis les 2 réalisent un maintien puis V une agilité et P une souplesse = INTERDIT)



**En NAAV la même règle s'applique** => les partenaires doivent choisir pour réaliser simultanément ou en succession immédiate les éléments d'une même famille donc seules 2 familles sur 3 seront représentées.

**Pyramides de catégorie 2 et conséquences sur la répétition de maintiens identiques de V**

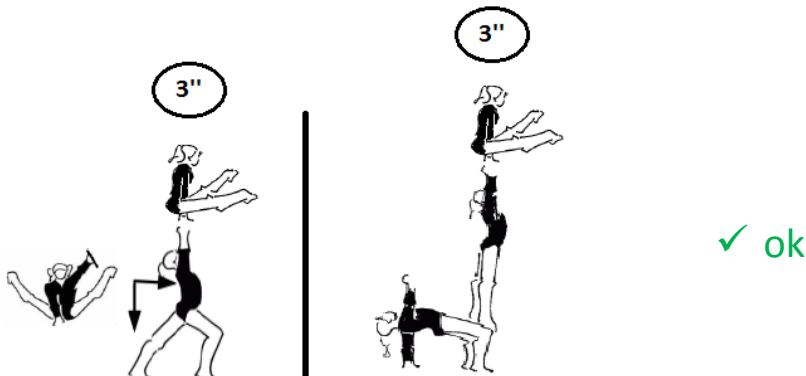
**1- Exercices libres (Catégories NATC, ELJU et ELSE)**

Le nombre de maintiens identiques de V est limité à 2 pendant un maintien statique de 3'' (cf articles 20.7 de CoP) valable donc pour les catégories NATC, ELJU et ELSE

Il existe une particularité pour les pyramides de catégorie 2 car la/le semi agissant en tant que voltigeur(se) doit être comptabilisé comme tel dans le calcul du nombre de maintiens. Malgré tout si la/le semi est la/le voltigeur(se) réalisent le même maintien au même moment alors seulement 1 maintien est comptabilisé et donc une seule répétition de la même position de V.

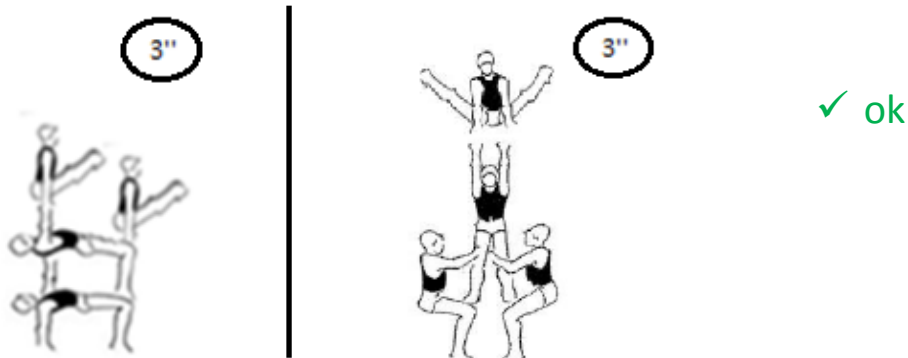
Exemples :

- ✓ Base en fente avec équerre de V sur bras tendus et équerre de semi sur jambe arrière => 1 seul maintien à l'équerre bras écartés. Il est donc possible que V réalise une 2<sup>ème</sup> équerre bras écartés sur une autre base



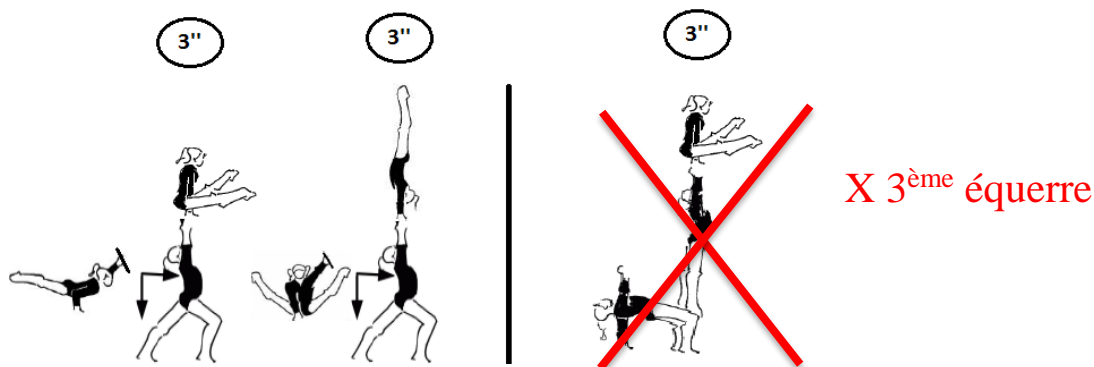
Idem en quatuor : double équerre sur double table = 1 seul maintien à l'équerre bras écartés.

Il est donc possible que V réalise une 2<sup>ème</sup> équerre bras écarté sur une autre base.



- ✓ Base en fente avec équerre écartée de V sur bras tendus pendant que la semi réalise une croco sur jambe arrière puis Changement de position de V vers l'ATR 3'' et semi vers l'équerre 3''

=> 2 maintiens à l'équerre bras écartés. Il n'est plus possible de réaliser un autre maintien en équerre bras écartés.



## 2- Conséquences pour les catégories NAAV et NAES

Rappel des articles 1.7 du programme technique (NAAV) et 4.4 du Règlement Technique (NAES) = restriction : seulement 2 maintiens de 3'' identiques de voltigeur(se) sont autorisés dans l'ensemble de l'exercice (combiné pour NAAV et statique pour NAES).

Le calcul du nombre de répétitions de maintiens précisé au point précédent s'applique de la même façon pour les catégories NAAV et NAES.

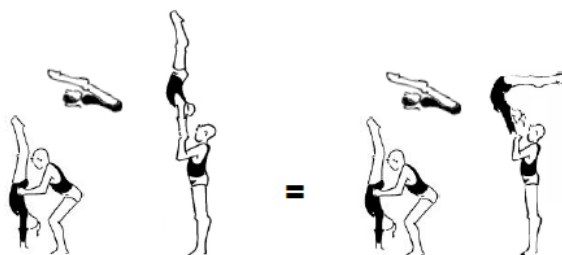
### Précisions sur la notion d'éléments identiques

Nous attirons votre attention sur les pages 10 à 13 qui précisent les positions statiques de V, et les positions d'arrivées considérées comme identiques.

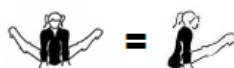
Lorsque les éléments sont dans la même case et ne reçoivent aucun bonus autre que pour les jambes serrées, ils peuvent être dessinés indifféremment.

Exemples :

- en dynamique équi équi (katchev) est dessiné avec une arrivée au mexicain, et est finalement réalisé arrivée à l'ATR = pas de conséquence : prise en compte de la difficulté et de l'ES / pas de pénalité.



- Même logique pour les équerres jambes serrées ou écartées : elles peuvent être dessinées et réalisées indifféremment.



- Si un élément est déclaré jambes serrées et est finalement réalisé jambes écartées, seul le bonus de +1 est perdu.



Lorsqu'un autre bonus s'applique, il est nécessaire de dessiner l'élément tel que celui recevant le bonus.

Exemple

- Si une goutte est dessinée et que finalement un mexicain est réalisé à l'horizontale, l'élément ne sera pas pris en compte en difficulté, et dans le cas où il est nécessaire pour remplir les ES il recevra une pénalité de 0,3 pour erreur de carte.



Dessiné



Effectivement réalisé

✓ ES ok

- Pas de valeur en diff
- 0,3 pénalité pour erreur de carte

**Dans tous les cas, une valeur bonus non réclamée sur la carte de compétition ne pourra être accordée si elle était effectivement réalisée.**

### Nouvelle version des tables de difficultés & tutoriels

Nous attirons votre attention sur la parution prochaine d'une nouvelle version des tables de difficultés normalement courant mars.

Par ailleurs le tutoriel d'aide pour les cartes de compétition des exercices libres est désormais disponible. Le tutoriel relatif aux cartes de compétition des catégories NAAV et NAES a également été actualisé.

## 5. Précision concernant le NA TC quatuor – Exercice statique

Les spécificités de composition des exercices statiques de quatuor de la catégorie Junior s'appliquent également en NATC :

- Sur l'ensemble de l'exercice, le voltigeur peut aller 2 fois vers une position sans valeur. Ce n'est pas une pyramide de transition mais 2 pyramides séparées.
- Les pyramides avec 2 porteurs au sol peuvent être utilisées 2 fois dans un exercice : une seule pyramide avec 2 porteurs au sol peut être utilisée pour satisfaire les exigences spécifiques. Cependant, un crédit en difficulté peut être donné pour une pyramide de transition avec 2 porteurs au sol et pour 1 pyramide de construction séparée avec 2 porteurs au sol.

## 6. Tenues

Application effective de la règle suivante pour la saison 2017-2018 : le tissu couleur chair (quel qu'il soit : lycra, voile...) est autorisé dans les limites suivantes = moitié du sternum et omoplates.

Pour les jupettes, application dès cette saison des règles du CdP : cf. Annexe 6 CdP.

**Pour toute question n'hésitez pas à contacter**

- la CNS : [cmsgac@ffgym.fr](mailto:cmsgac@ffgym.fr)

- les CTS : [eva.mauriceau@gmail.com](mailto:eva.mauriceau@gmail.com) & [carine.charlier.acro@gmail.com](mailto:carine.charlier.acro@gmail.com)

**Rappel pour l'envoi des cartes de compétitions des filières Nationale A et Elite :**

[CarteCompetGAC@ffgym.fr](mailto:CarteCompetGAC@ffgym.fr)